



guide

DE L'APPARENCE PROFESSIONNELLE

ÉTÉ 2026

une image vaut mille mots

Dans tout contexte professionnel, l'apparence, l'attitude et le comportement que nous adoptons jouent un rôle primordial dans la façon dont les gens nous perçoivent. En fonction de la situation, notre interaction avec le monde et notre manière de nous présenter peut même nous procurer un avantage compétitif.

À l'EHL, les étudiant-e-s, le personnel, et plus largement toute personne de l'ensemble de notre communauté se conforment à un certain nombre de standards établis autour de l'apparence professionnelle. Ces règles sont basées sur les trois valeurs constituant la base de notre philosophie :

Apprentissage, Excellence et Famille

Trois termes qui nous guident et nous accompagnent dans tout ce que nous entreprenons.



Sur le Campus de la théorie à la pratique

Notre guide de l'apparence professionnelle est un élément clé de notre institution. Il constitue avant tout un instrument pédagogique visant à soutenir le développement du savoir-être et du savoir-faire à travers l'application de standards professionnels sur tous nos campus.

Au sein de l'EHL, l'apprentissage est également conçu comme un processus social et expérientiel, au cours duquel les objectifs éducatifs sont définis tout autant dans la salle de classe qu'en dehors. Le présent guide est à concevoir comme une activité pédagogique extra-curriculaire permettant une démonstration et une pratique concrète de compétences essentielles.

L'objectif fixé est de comprendre comment vous présenter en fonction des attentes inhérentes aux secteurs de l'hospitalité et du service. Vous apprendrez comment appliquer ces recommandations et comment vous adapter à différents contextes. Ce faisant, chacun-e est invité-e à réfléchir à la manière la plus appropriée de se présenter.

En tant que futur-e-s managers, il vous est donné l'opportunité de découvrir un guide vestimentaire conforme aux exigences de l'industrie, tout en gardant la possibilité d'exprimer votre identité personnelle.

Être la meilleure version de soi-même implique rester soi-même

Ce document dessine un cadre et présente des standards précis et communs à toute la communauté EHL.

Cependant, ces standards permettent également à chacun-e d'exprimer sa personnalité, son identité individuelle et son choix de style, ce que les uniformes ne permettent pas. Dans ce cadre défini par notre industrie, chaque individu peut donc se développer et s'épanouir.

LES 3 PILIERS DE L'APPARENCE PROFESSIONNELLE EHL SONT :

- 1 **Je comprends** l'importance d'une première impression.
- 2 **J'adapte mon apparence**, mon attitude et mon comportement à la/aux personne/s avec qui j'interagis.
- 3 Mon comportement, mon attitude et mon apparence **sont cohérents** avec l'activité, l'environnement et les événements donnés.

DIVERSITÉ, INCLUSION & APPARTENANCE

L'EHL tient à promouvoir la diversité. Ce guide a été rédigé pour être inclusif des diversités de genre, de cultures et de religions.

Ce document est publié dans le cadre d'un processus évolutif. Il sera régulièrement sujet à révisions afin d'être en adéquation perpétuelle avec nos valeurs et notre environnement.



tenue vestimentaire quotidienne

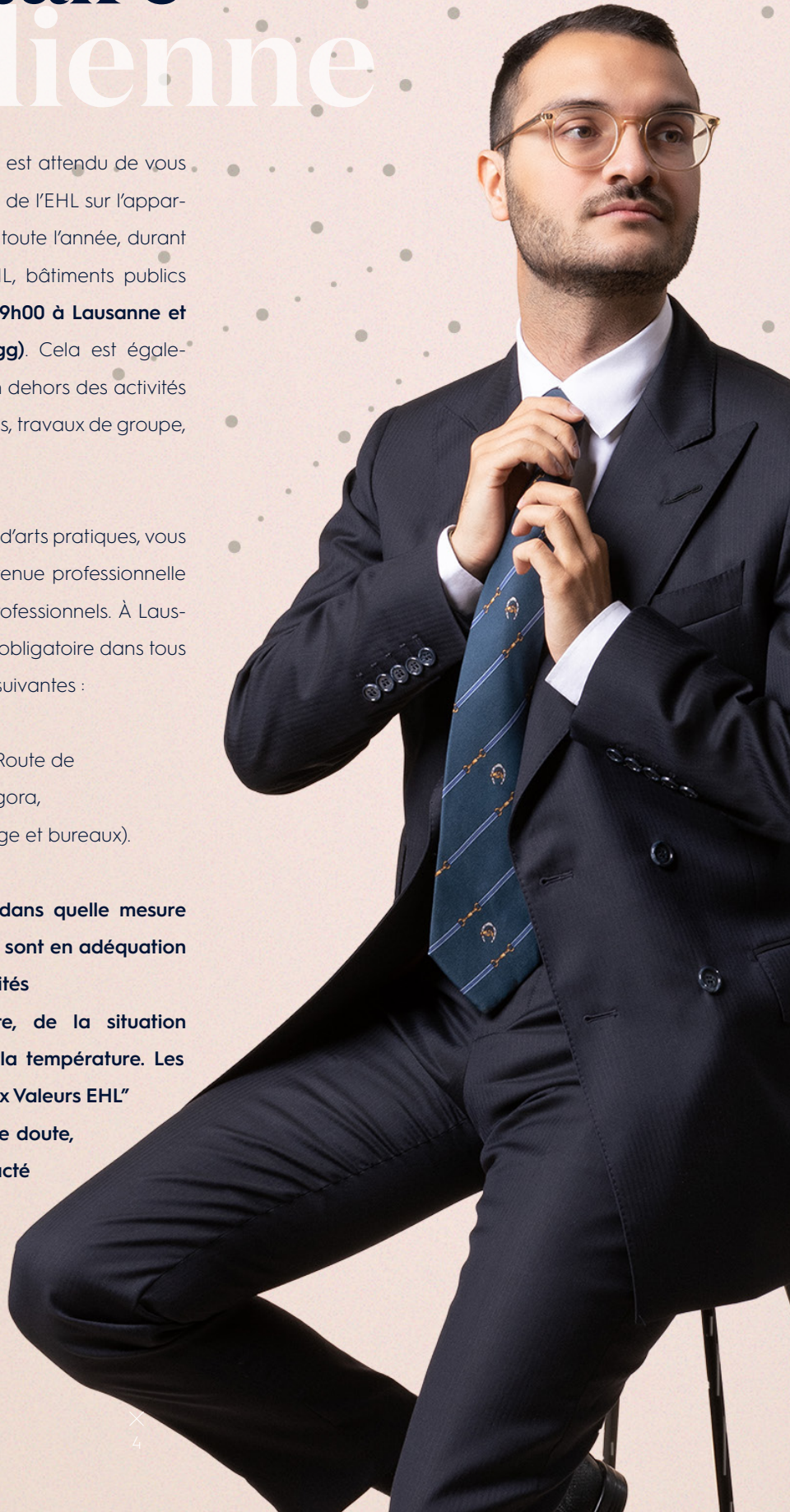
En tant qu'étudiant-e ou membre de l'EHL, il est attendu de vous que vous vous conformiez au présent Guide de l'EHL sur l'apparence professionnelle. Celles-ci sont valables toute l'année, durant les jours ouvrés et sur tous les campus EHL, bâtiments publics et académiques y compris **(Entre 7h00 et 19h00 à Lausanne et Singapour, entre 7h00 et 17h30 à Passugg)**. Cela est également valable lors de visites sur le campus en dehors des activités académiques ou pratiques habituelles (stages, travaux de groupe, recherche, jours fériés).

À Lausanne et à Passugg, lors de vos ateliers d'arts pratiques, vous êtes autorisé-e à circuler sur le campus en tenue professionnelle : impeccable et conforme aux standards professionnels. À Lausanne, le port de la tenue professionnelle est obligatoire dans tous les espaces principaux, sauf dans les zones suivantes :

- l'Agora (excl. la Canopée Sakura),
- la zone de circulation entre l'entrée Route de Cojonnex et l'Accueil principal de l'Agora,
- les Résidences 1, 2 et 3 (excl. 3^{ème} étage et bureaux).

Dans les pages suivantes, il est spécifié dans quelle mesure certains types de vêtements et accessoires sont en adéquation ou non avec les valeurs EHL. Ces particularités peuvent varier en fonction du contexte, de la situation géographique et culturelle du lieu ou de la température. Les éléments considérés comme "conformes aux Valeurs EHL" peuvent être combinés librement. En cas de doute, le Head of Student Affairs peut être contacté pour tout conseil ou pour confirmation.

Note: Lors des enseignements pratiques, où hygiène et sécurité priment, le bon sens est alors de rigueur. Il pourra être demandé d'adapter le port de certains bijoux ou vêtements, ou de les ôter.



général



CONFORME AUX VALEURS EHL

- ✓ Costume professionnel 2 ou 3 pièces (jupe, pantalon ou robe avec veste à manches, laquelle doit être portée en tout temps). Les différentes pièces ne sont pas tenues d'être coordonnées.
- ✓ Les tenues professionnelles régionales ou culturelles ("Regional, cultural business suit"), conformes à la tenue de travail quotidienne (ex. veste bavaroise, à col mao, sari, etc).
- ✓ Les bijoux et boucles d'oreilles peuvent apporter une touche personnelle à votre style. Ils complètent votre tenue et mettent en avant votre personnalité. Cependant, ils doivent rester discrets.
- ✓ Le visage doit rester visible en tout temps, sauf en cas de nécessité médicale ou sanitaire.

NON-CONFORME AUX VALEURS EHL

- ✗ Les chemises décontractées ou à motifs disproportionnés (ex. chemises hawaïennes).
- ✗ Les vêtements de sport.
- ✗ Les t-shirts de sport sans cols.
- ✗ Les matières telles que le cuir, le jeans et tout type de vêtements d'intérieur.
- ✗ Les messages injurieux et indiscrets sur les vêtements.

tête et cou



CONFORME AUX VALEURS EHL

- ✓ Le maquillage doit être discret.
- ✓ Les cheveux doivent être coiffés, bien entretenus et ne doivent pas couvrir le visage.
- ✓ Les tatouages discrets sont autorisés, pour autant qu'ils n'excèdent pas la taille d'une carte de crédit.
- ✓ Les piercings et autres bijoux faciaux (nez, langue, lèvres, sourcils) doivent être discrets.
- ✓ Les barbes, boucs et moustaches sont acceptés. La longueur maximale autorisée pour la barbe est de 1 cm.

NON-CONFORME AUX VALEURS EHL

- ✗ Les tatouages excessivement visibles.
- ✗ Les couleurs de cheveux non naturelles (bleu, rose, etc.).
- ✗ Le port de chapeaux, casquettes ou bonnets, de quelque nature que ce soit, à l'intérieur des bâtiments.

buste, bras et mains



CONFORME AUX VALEURS EHL

- ✓ Chemisiers avec ou sans boutons, polos à col, cols roulés et pulls à quart de zip portés avec une chemise.
- ✓ Chemises professionnelles à col boutonné, à manches longues ou courtes. Portées avec une cravate, le col doit toujours être fermé et la cravate correctement ajustée ; sans cravate, seul le bouton supérieur du col peut rester défait.
- ✓ Les mains doivent être propres et bien entretenues, avec des ongles d'une longueur appropriée. Le vernis coloré est autorisé, à condition qu'il reste dans des tons classiques.
- ✓ Les épaules doivent rester couvertes, avec une largeur minimale de bretelle de 8,5 cm (correspondant à la longueur de la carte EHL).

NON-CONFORME AUX VALEURS EHL

- ✗ Les cardigans, pulls, hoodies, vestes, ponchos ou écharpes utilisés **en remplacement d'un blazer**.
- ✗ Les pulls à col roulé ou pullovers portés sans veste, ou portés sur les épaules.
- ✗ Les manches retroussées.
- ✗ Les crop tops ou les épaules nues
- ✗ Les chemises, blouses et tops transparents.
- ✗ Les tops échancrés au niveau du buste ou dans le dos.
- ✗ Les manteaux d'hiver, doudounes ou vestes d'extérieur, portés à l'intérieur ou en remplacement d'un blazer.
- ✗ Les sous-vêtements visibles.

jambes



CONFORME AUX VALEURS EHL

- ✓ Les pantalons classiques/formels dont la longueur est plus proche de la cheville que du genou.
- ✓ La longueur des jupes et robes peut se situer juste au-dessus du genou jusqu'aux chevilles.

NON-CONFORME AUX VALEURS EHL

- ✗ Les shorts et minijupes. Les jupes et robes dont la fente monte au-dessus du genou.
- ✗ Les pantalons, robes ou jupes serrés (crayon, fourreau), les leggings.
- ✗ Les pantalons, jupes et robes aux motifs trop voyants en taille et design. (p.ex. motifs hawaïens)
- ✗ Les robes, jupes et pantalons transparents (dentelle ou autre).
- ✗ Les collants ou bas voyants, à motifs marqués ou en résille.
- ✗ Les sous-vêtements visibles.

pieds



CONFORME AUX VALEURS EHL

- ✓ Les chaussures doivent être classiques et fermées. Les chaussures de couleur sont autorisées.
- ✓ Les chaussures doivent être cirées ou bien entretenues.
- ✓ Les bottes et bottines de ville.
- ✓ Les bottes hautes sont autorisées si portées sous un pantalon, ou avec une robe ou une jupe longue.

NON-CONFORME AUX VALEURS EHL

- ✗ Les talons de plus de 8.5 cm de haut.
- ✗ Les semelles de plus d'un centimètre d'épaisseur (par exemple, chaussures à plateforme, talons compensés, semelles à plateau et Combat boots (Doc Martens ou similaires)).
- ✗ Les bottes et bottines d'hiver, ou en fourrure.
- ✗ Les chaussures de sport*, de plage, sandales (tongs, mules, babouches, sandales à nouer, espadrilles, chaussures ouvertes etc.).

* En cas de blessure, les baskets discrètes sont autorisées après validation de l'exemption médicale par le département des Student Affairs.

à propos des signes religieux

La liberté de religion ou de culte est un droit fondamental : le droit pour chacun-e de choisir et de pratiquer sa religion. Le port de signes religieux sur les campus EHL est considéré comme un signe d'inclusion. Pour cette raison, les symboles et signes religieux suivants sont autorisés :

- 1 **Bijoux de taille raisonnable, tels que les médailles, pendentifs, colliers et bracelets (ex. médailles chrétiennes, croix, croissant, étoile de David, Bindi, etc.)**
- 2 **Couvre-chefs tels que la kippah, les turbans (ex. Dastar, Dumalla kényan ou anglais, Nok Pagg), foulards (Hijab, Shayla).**

Tout autre signe religieux peut être envisagé et son port doit être validé par le/la conseiller.ère spirituel.le : counselling@ehl.ch (EHL Group)

Note :

En tant que groupe d'éducation privé, l'EHL jouit de son autonomie et définit son propre règlement interne. Au niveau de l'autorisation de certains éléments vestimentaires, les directives énoncées dans ce guide sont conformes aux cadres légaux locaux en vigueur.

TEMPS CHAUD

temps chaud

Cette section du guide s'applique du

1^{er} Juin au 31 Août

sur les campus de Lausanne et Passugg,

et toute l'année

sur le campus de Singapour.





CONFORME AUX VALEURS EHL

- ✓ Les vestes, blazers et vestons ne sont plus obligatoires.
- ✓ Les chaussures ouvertes avec le talon maintenu.
- ✓ Les épaules doivent rester couvertes (minimum 8.5cm de bretelle, soit la longueur de la carte EHL).

NON-CONFORME AUX VALEURS EHL

- ✗ Similaire au code vestimentaire habituel.
- ✗ Les t-shirts de sport sans cols.
- ✗ Les chaussures ouvertes sans attache au talon (claquettes, tongs, Crocs, sabots, espadrilles, etc.).